Image not found or type unknown

Contrat de travail versement salaire

Par **titouana95**, le **07/10/2013** à **20:11**

Bonsoir,
Je suis chauffeur scolaire depuis la rentrée le 2 septembre je fais 3 heures par jour. Je n'ai pas de contrat de travail et au 7/10/13 je n'ai toujours pas de salaire. Mes questions : dois-je exiger un contrat de travail ? Mon employeur a t-il une date limite pour me régler le travail effectué le mois passé ? Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **08/10/2013** à **00:17**

Bonjour,
Un contrat de travail écrit est obligatoire puisque vous êtes à temps partiel, vous pourriez même en son absence prétendre que vous êtes à temps plein sans période d'essai...
Il faudrait demander à l'employeur des explications pour savoir pourquoi vous n'avez toujours pas votre paie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés